



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Gareaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : CONSULTATION POUR ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

M. le Président rappelle à l'Assemblée qu'en marge de l'étude sur les zones d'expansion des crues, une étude de repérage des sites potentiels a permis de mettre en avant des zones de rétention des ruissellements. Pour avancer dans la phase opérationnelle de ce projet, il est nécessaire de réaliser des études géotechniques et topographiques des sites concernés.

Il convient donc de lancer une consultation selon la procédure adaptée auprès des cabinets de géomètres pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée autorise à l'unanimité le Président à lancer ce marché et à signer le marché et tout avenant ou convention de prestation de service avec le cabinet qui aura présenté l'offre la plus avantageuse économiquement.

*Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hirauc (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : RECRUTEMENT EN CUMUL D'ACTIVITE - SECRETAIRE

M. le Président indique que la mission de coordination technique du SYMVAHEM doit être complétée par des tâches de secrétariat incombant à toute organisation (envoi et réception du courrier, comptabilité, paye, suivi de la facturation, saisie et mise en forme de documents).

C'est pourquoi, conformément au décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, il est proposé de confier une mission de secrétariat à la secrétaire de mairie de la commune de Recques sur Hem.

La fonctionnaire susvisée est à temps complet, au grade d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon, indice brut 303, indice majoré 295.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le recrutement en cumul d'activité pour le poste de coordination du fonctionnaire mentionnée pour une durée d'intervention rémunérée à 2 heures par semaine, soit 2/35^{ème} de sa rémunération et de tous ses régimes indemnitaires accessoires, à compter du 1^{er} mars 2009.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 27 février 2009
Le Président, Christian PETTE



*Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme
Le Président.*





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : RECRUTEMENT EN CUMUL D'ACTIVITE - COORDINATEUR

M. le Président indique que le SYMVAHEM a besoin de personnel pour assurer son fonctionnement. Ne disposant pas des moyens financiers suffisants pour permettre le recrutement d'un agent à temps plein ou mi- temps, il propose donc de faire appel à du personnel en cumul d'activité.

Conformément au décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, il est proposé de confier la coordination technique du SYMVAHEM au directeur général des services de la CCRAVH. Cette mission de coordination comprend les tâches suivantes : aspects budgétaires, marchés publics, organisation interne du syndicat, recherche de partenariats techniques et financiers, communication, relations avec les EPCI adhérents. Le fonctionnaire susvisé est actuellement à temps complet, au grade d'attaché 4^{ème} échelon, indice brut 466, indice majoré 408.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le recrutement en cumul d'activité pour le poste de coordination du fonctionnaire mentionnée pour une durée d'intervention rémunérée à 4 heures par semaine, soit 4/35^{ème} de sa rémunération et de tous ses régimes indemnitaires accessoires, à compter du 1^{er} mars 2009.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 27 février 2009
Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

27 FEV. 2009

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENT

Aux termes des articles L 5211-12, R 5212-1 et R 5711-1 du code général des collectivités territoriales, M. le Président indique qu'il convient de fixer les indemnités de fonction aux élus du bureau syndical. Il rappelle que le SYMVAHEM se situe dans la strate des collectivités de 50 000 à 99 999 habitants puis soumet la proposition du bureau syndical concernant les indemnités de fonction attribuées au Président et aux vice-Présidents. Cette proposition est reprise dans le tableau annexe joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à la majorité (7 pour, 2 abstentions) la fixation des indemnités accordées aux membres du bureau telles que proposées dans le tableau ci-joint.

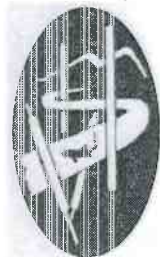
*Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président.*

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 27 février 2009

Le Président, Christian PETTE





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres

L'article 22 du nouveau code des marchés publics prévoit que lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte (ou d'un établissement public de coopération intercommunale), la commission peut être composée à l'identique de celle des communes de 3500 habitants et plus, c'est-à-dire d'un Président, Président du syndicat ou son représentant, et de cinq membres.

M. Pette propose donc de procéder à la désignation des membres titulaires de la commission d'appel d'offres. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. L'Assemblée décide de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres selon cette dernière option.

La composition de la CAO du SYMVAHEM est la suivante :

- ✦ le Président du SYMVAHEM – Président de la C.A.O
- ✦ 5 délégués titulaires (5 délégués suppléants)

Ainsi, le Conseil syndical du SYMVAHEM décide de former la composition d'Appel d'Offres comme suit :

Président : Mr Christian PETTE, Président du SYMVAHEM

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Mme Aliette Polaert	M. Christian Vangrevelinghe
M. Yves Beugnet	M. Hugues Duriez
M. Joseph Cucheval	M. Jean-Claude Hiraut
M. José Bouffart	M. Marc Garenaux
M. Bernard Rivenet	M. Olivier Majewicz

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Président

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 30/03/2009
Le Président, Christian PETTE



Christian PETTE



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires: M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire pour la passation des marchés selon la procédure adaptée

L'article L 5211-10 du CGCT prévoit que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 24 février 2009, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'accorder au Président, dans le but d'une bonne administration du SYMVAHEM, les délégations suivantes :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée selon les dispositions arrêtées par le conseil syndical au titre de la procédure interne et lorsque les crédits sont inscrits au budget et signer ces marchés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 30/03/2009
Le Président, Christian PETTE



Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président.


Christian PETTE







SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du mardi 24 février 2009

L'an deux mille neuf, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 18 février 2009, s'est réuni dans la salle polyvalente de la commune de CLERQUES sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

ETAIENT PRESENTS :

Délégués Titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M Beugnet (CCRA) remplacé par M. Hugues Duriez, M. Vangrevelinghe (CCRA) remplacé par M. Daniel Taquet, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), M. Cucheval (CC Lumbres), Mme Polaert (CCTP)

Excusés :

M. Rivenet (CC 3 Pays) non remplacé.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Hugues DURIEZ

OBJET : VOTE DU BUDGET MRIMITIF 2009

Monsieur le Président présente à l'Assemblée la proposition de budget primitif qui tient compte des orientations budgétaires validées lors du conseil syndical du 3 février 2009.

Il en ressort les informations suivantes :

- La section fonctionnement comprend :
 - o des charges à caractère général pour assurer le secrétariat, la reprographie des documents d'études, des frais de notaire, le coût d'un déplacement collectif dans un syndicat de lutte contre les inondations et une provision pour enlèvement d'embâcles.
 - o des frais de personnel et d'indemnités de fonction pour les membres du bureau syndical
- La section d'investissement comprend des frais d'études suivies de travaux, des frais d'annonces légales, le coût de l'opération de maîtrise du ruissellement agricole, le coût pour 50% de réalisation des zones d'expansion des crues avec maîtrise d'œuvre.
- Les recettes du SYMVAHEM sont constituées par une participation des EPCI adhérents, de l'emprunt pour amorcer le début des opérations d'investissement et de dotations.

- le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - o section d'investissement : 643 420 euros
 - o section de fonctionnement : 33 650 euros
- les cotisations des communautés de communes sont les suivantes :

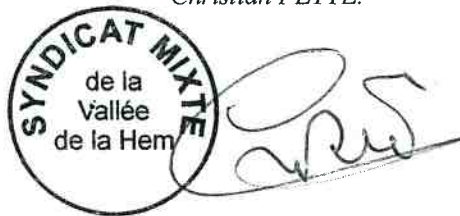
EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2009
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	38,8%	13056,20 euros
Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	32,4%	10902,60 euros
Communauté de Communes des Trois Pays	18,4%	6191,60 euros
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	10,4%	3499,60 euros

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 2 abstentions), l'Assemblée décide d'adopter le budget primitif 2009 du SYMVAHEM comprenant les participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Le budget primitif est joint à la présente délibération.

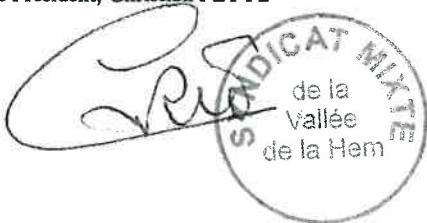
*Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,
Christian PETTE.*



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 13 AVR. 2009

Le Président, Christian PETTE



REQU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER le

13 AVR. 2009